

**Intervention de Laurent Touvet, Préfet de l'Ain,
devant le Conseil départemental
(présentation du rapport d'activité des services de l'Etat pour 2014)**

30 juin 2015

Monsieur le président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les chefs de services de l'Etat,
Mesdames et messieurs,

Il m'est très agréable de pouvoir m'exprimer devant vous pour un exercice prévu par la loi : celui de vous faire, une fois l'an, rapport de l'activité des services de l'État dans le département. Je comprends que votre assemblée, largement renouvelée il y a trois mois, ait dédié ses premières séances à son installation et aux sujets identifiés comme urgents. Aujourd'hui, à mi-année, il serait curieux de se limiter à un regard dans le rétroviseur ; aussi c'est une présentation des grands axes de l'action actuelle de l'État que je vous invite à me suivre.

J'ai plaisir à renouveler mes félicitations aux nouveaux conseillers départementaux, à saluer l'action de l'assemblée départementale et à vous remercier de l'excellente coopération que vous entretenez avec mon équipe dans la conduite des actions sur lesquelles nos compétences sont parfois juridiquement imbriquées, mais simplifiées par le souci de l'efficacité. Le renouvellement de votre conseil n'a pas changé mes méthodes de travail : vous êtes animés par l'action au service du public et la recherche du bien commun. C'est aussi ce qui nous rapproche, et nous permet de bien nous comprendre. Je me félicite des partenariats noués ou poursuivis.

Avant de répondre au traditionnel échange de questions et réponses, ma parole aujourd'hui s'articulera autour de 4 thèmes :

- la mobilisation de tous les acteurs pour renforcer la cohésion sociale ;
- les initiatives pour accroître le développement durable des territoires ;
- l'accompagnement des collectivités locales pour les conforter dans leurs missions ;
- la poursuite du travail pour garantir la sécurité de tous.

1) La cohésion sociale

Vous savez mon profond attachement aux valeurs qui fondent notre pacte républicain. La cohésion sociale est l'une d'entre elles.

Je m'attache à ce que les politiques publiques traduisent le fondement de la promesse républicaine d'égalité et de fraternité et maintiennent les conditions de notre cohésion sociale.

En début de cette année, la République et ses valeurs ont été défiées par les attentats de Paris. La Nation ne s'est pas résignée. Elle a réagi. Manifestant la fraternité, les Français ont résisté et se sont rapprochés. Nous avons pu redire notre adhésion aux principes qui nous unissaient.

Nous avons aussi su transformer l'émotion en réaction et en action. Ici ou là, des initiatives ont germé pour nourrir ces principes.

L'Etat, le premier, a réagi. Plusieurs de nos actions ont tenu compte des avertissements que les dramatiques événements de janvier ont fait resurgir : la crise économique qui a cristallisé les peurs et le repli sur soi, le délitement du lien social, l'abandon d'une partie de notre jeunesse, la perte de certains repères, l'école dont les fondements sont remis en question ...

Nos politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisent la cohésion sociale. L'Etat veille à la cohérence nationale et territoriale de ces politiques. Et mon rôle est d'animer autant que possible l'ensemble des actions locales. Elles pouvaient parfois être dispersées, ce n'est plus le cas, surtout dans les territoires qui ont le plus besoin de nous.

Les contrats de ville

Les contrats de ville consistent, sur une période de six ans, à réduire les écarts de développement entre quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Il prennent en compte des priorités transversales comme la jeunesse, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République. Ils s'appuient sur la participation des habitants (conseils citoyens).

Les performances de cette action reposent sur le partage à la fois du diagnostic, des actions et des moyens pour parvenir aux objectifs. C'est un bon exemple, et peut-être même le symbole, d'une action efficace car coordonnée et solidaire.

Grâce à une forte mobilisation des services de l'Etat et des collectivités territoriales, dont le conseil départemental, deux contrats de ville sont déjà signés (vendredi dernier) : St-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire, et quatre le seront d'ici le 10 juillet : Bourg-en-Bresse, Oyonnax-Bellignat, Ambérieu-en-Bugey et Belley. Celui de Montluel, ville dont j'ai obtenu un peu plus tard l'insertion dans cette politique, sera signé en septembre.

Je ne dissimule pas ma satisfaction car les signatures récentes ou prochaines sont la traduction d'engagements forts. Ensemble, nous ferons beaucoup et bien.

Les anciens territoires prioritaires situés sur les communes d'Arbent, de Bellegarde, St-Maurice-de-Beynost et Miribel sortent de la géographie prioritaire mais gardent la possibilité de signer des « contrats de veille active », ce que fera en septembre la communauté de communes de Miribel et du Plateau.

La rénovation urbaine

Notre politique de la ville n'a d'efficacité que si nous repensons aussi l'architecture de nos villes, des quartiers notamment.

Voici 12 ans que le programme national de rénovation urbaine des quartiers a débuté. L'ambition de ce programme est de faire renaître la confiance et l'ambition chez les habitants, de rétablir l'image de ces quartiers et de les désenclaver et d'y enclencher une dynamique économique.

9 quartiers du département ont bénéficié de projets de rénovation urbaine. Cela représente 225 millions d'euros de travaux qui ont naturellement bénéficié à nos entreprises. L'Etat, par l'Agence nationale de renouvellement urbain, a apporté plus de 33 M€ soit 15 % du montant total et le département a été un partenaire important avec un budget de plus de 17 M€.

Avec 100M€ de travaux, le quartier de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse a été changé en profondeur et j'invite chacun d'entre vous à découvrir ce nouveau quartier.

Le gouvernement a engagé le nouveau programme national de rénovation urbaine. Il est au cœur de la nouvelle étape de la politique de la ville impulsée par la loi du 21 février 2014.

Si l'enjeu de la rénovation urbaine reste le même, c'est-à-dire faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains « ordinaires », désenclavés, offrant des espaces publics et une diversité d'habitat et de services, ce nouveau programme se veut plus ambitieux avec une implication des habitants dès la conception du projet, pour ne pas déconnecter l'humain de l'urbain.

Les projets urbains de ces quartiers devront s'inscrire dans les stratégies territoriales des intercommunalités et agglomérations. 5 milliards d'euros seront consacrés par l'Anru à ce nouveau programme pour les 10 années à venir.

Dans l'Ain, le quartier de La Plaine/la Forge à Oyonnax a été retenu par l'ANRU parmi les 200 quartiers d'intérêt nationaux. Bellignat, Ambérieu et Bourg-en-Bresse figurent parmi les 200 quartiers d'intérêt régional.

Une gouvernance élargie sera mise en place pour associer tous les partenaires. Je ne doute pas que le conseil départemental trouve naturellement sa place dans ces instances de gouvernance en tant que partenaire privilégié de ces projets.

Le service civique

Nous devons aussi aider notre jeunesse. L'éducation est au cœur de nos préoccupations. En avril dernier, pour faire compléter les rencontres visant à approfondir le dialogue noué dans les quartiers, près de 1000 enseignants et partenaires du monde éducatif se sont réunis pour réfléchir ensemble dans le cadre des « Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République ».

Le service civique est une priorité forte du Gouvernement en faveur de l'engagement citoyen des jeunes âgés de 16 à 25 ans et de la cohésion nationale.

Le souhait de le rendre accessible à tout jeune qui en ferait la demande (on dit ainsi « universel ») oblige à augmenter rapidement le nombre de missions proposées.

L'Etat lui-même recrutera des jeunes en service civique : à la préfecture et dans les services de police et de gendarmerie. C'est en cours.

Jusqu'à présent, c'est l'engagement des structures d'accueil qui est timide : seulement 23 structures différentes, principalement des associations et seulement deux communes. Je vous demande, Monsieur le président, et aussi à vous mesdames et messieurs qui êtes maires ou adjoints, de mobiliser le plus grand nombre possible de collectivités pour proposer aux jeunes des missions leur permettant d'assouvir un désir de servir le bien commun et parfois aussi de parfaire leur intégration dans la communauté nationale.

Je ne doute pas de votre mobilisation en faveur de notre jeunesse.

La mémoire

La jeunesse encore est au centre de nos attentions pour faire vivre et transmettre la mémoire des conflits contemporains. Nous voulons ainsi développer l'esprit civique de nos concitoyens, faire progresser la Nation vers davantage de cohésion et appliquer concrètement notre devise républicaine. Chacun doit prendre conscience concrètement de ce devoir.

Les années 2014 et 2015 ont été des années denses en commémorations et je félicite l'ensemble des collectivités locales pour leur implication, notamment dans les cérémonies vivantes et émouvantes que j'ai présidées : je pense spécialement à celles de Dortan, Nantua, Cerdon, Dagneux, Villeneuve. L'Etat accorde des labels et finance des actions et manifestations, notamment par la Mission du centenaire et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Monsieur le Président, je veux saluer l'investissement des services culturels de votre collectivité, qui ont porté de nombreux et beaux projets dans chacune des thématiques que je viens d'évoquer, et qui ont reçu le label du centenaire et l'homologation 70^{ème} anniversaire. La labellisation des projets liés au centenaire continue, un nouvel appel à projet vient d'être lancé et les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier auprès de l'ONAC de l'Ain, avant le 1^{er} septembre prochain.

II) Les initiatives pour accroître le développement durable des territoires

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement, les collectivités publiques et les entreprises, la situation économique reste encore morose. L'activité reprend un peu mais le chômage continue à croître.

Je vous redis ici la détermination du Premier ministre à poursuivre les réformes, notamment en appliquant celles contenues dans le projet de loi pour la relance de la croissance, l'activité et l'égalité économique, qui prolongent les actions déjà entreprises.

Sans prétendre à l'exhaustivité, je veux revenir sur les grands axes de la politique économique du gouvernement pour remédier aux faiblesses de l'économie française (1°) puis vous donner quelques exemples concrets d'action menées sur le terrain (2°).

1° Les principales mesures gouvernementales pour soutenir notre économie.

Elles peuvent se résumer en trois axes : améliorer la compétitivité des entreprises, soutenir la commande

publique et privée, améliorer le taux d'emploi donc lutter contre le chômage.

a) améliorer la compétitivité de l'économie française.

C'est le principal objectif du pacte de responsabilité lancé il y a un an. Sa mesure phare est le « crédit d'impôt compétitivité emploi ». Dans l'Ain en 2014, il a bénéficié à 7000 entreprises pour un montant de 71 M€. Avec la baisse de l'imposition (suppression progressive de la C3S), les entreprises voient leurs coûts salariaux diminuer donc leur marge progresser et leur compétitivité s'améliorer. Pour des entreprises très tournées vers l'export et ouvertes à la concurrence, comme c'est le cas dans l'Ain, ces mesures sont appréciées par les entreprises et atteignent leur objectif.

b) soutenir l'investissement public et privé.

- Pour l'investissement des collectivités publiques, le gouvernement vient de mettre en place :

- un prêt à taux zéro proposé par la caisse des dépôts et consignation pour pré-financer une avance sur les sommes que l'Etat verse aux collectivités au titre du FCTVA ;

- Les CPER qui vont injecter dans l'économie plusieurs milliards d'€ dont 6,5 mds€ précisément en Rhône-Alpes sur la période 2015- 2020.

- Pour soutenir, l'investissement des entreprises voire celui des ménages, il est prévu :

- d'augmenter significativement les capacités de prêts de développement de BPI France dès 2015 pour passer de 6 mds€ par an à 8 mds€. De plus ces prêts seront sans garantie avec un différé d'amortissement de 2 ans. Je salue à nouveau la décision de BPI France d'ouvrir dès cet automne une antenne dans le département de l'Ain. Cela contribuera, j'en suis certain à plus de réactivité.

- mettre en place un nouveau dispositif permettant d'améliorer immédiatement la trésorerie des PME, notamment en modifiant les règles d'amortissement et donc en jouant sur leur niveau d'imposition à partir des résultats 2015 et pour toute la durée d'amortissement des biens concernés.

- d'augmenter de façon importante les enveloppes budgétaires en faveur des particuliers et des collectivités pour investir dans des travaux de rénovation énergétique en 2015, 2016 et 2017.

Au total ces dispositifs coûteront 2,5 md€ à l'Etat d'ici à 2017 dont 500 M€ dès 2015.

c) Améliorer le taux d'emploi

Parce que le chômage est un drame social qui a un coût humain et financier, il faut aider les entreprises à d'une part sécuriser leur recrutement et d'autre part réduire le coût de celui-ci, au moins au stade de l'embauche, le temps que les mesures de long terme portent leurs fruits et permettent aux employeurs de pérenniser ces recrutements. A cette fin, outre les contrats aidés sur lesquels je ne reviens pas car ce dispositif est bien connu et bien soutenu par le Département. Je rappelle les annonces récentes du Premier ministre pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi. Une aide forfaitaire de l'Etat d'un montant de 4400€ aux entreprises de moins de 11 salariés qui accueillent un apprenti mineur.

En plus des dispositifs généraux, des actions en faveur de certains secteurs sont utiles : j'ai tenu le 4 juin une conférence départementale de financement de l'économie dédiée à la filière du BTP qui souffre tout particulièrement. Là encore, les mesures de soutiens sont nombreuses. Vous pouvez inviter les entrepreneurs qui vous solliciteraient à se rapprocher de la direction départementale des territoires ou de la préfecture pour les accompagner dans leurs demandes. J'ai l'intention de réunir une nouvelle commission départementale au profit d'une autre filière, probablement la métallurgie cet automne.

Cela me conduit à vous dire plus précisément ce que l'Etat entreprend sur le terrain pour soutenir l'économie locale.

2° La déclinaison locale des politiques économiques du gouvernement.

Là encore, impossible d'être exhaustif, je retiendrai donc une présentation autour de deux thèmes :

- La mise en œuvre des mesures de soutien à l'investissement ;

- L'accompagnement des porteurs de projet.

a) La mise en œuvre des mesures de soutien à l'investissement.

Au premier rang des investissements de l'Etat, je veux mentionner le contrat de plan Etat-région qui comprend plusieurs opérations d'envergure dans l'Ain :

- les investissements sur la ligne SNCF Ambérieu-Lyon (environ 30M€) avec des travaux tout particulièrement à la gare de Montluel ou les études pour la régénération de la ligne Tram-Train Lyon-Trévoux (6 à 7M€) et celles visant à rénover complètement la ligne du pied du Jura entre Bellegarde et Divonne, pour en faire un axe de transports en commun si nécessaire au pays de Gex ;

- Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, la recherche et le développement, le projet Transpolis dans la plaine de l'Ain (financement à préciser), une plate-forme technologique à Oyonnax et le site universitaire de Bourg-en-Bresse (3,7M€).

- La réhabilitation de l'abbaye d'Ambronay sera poursuivie (coût 10M€) ainsi que celle du musée de la résistance à Nantua ; un nouveau centre hospitalier verra le jour à Belley (l'Etat apportera 18 des 25 millions d'€ des travaux).

- Le très haut débit (THD) fait également partie des priorités affichés dans le CPER qu'il s'agisse des infrastructures ou des usages. Le concours du Fonds de solidarité numérique (FSN) est valorisé à hauteur de 65M€. Comme je l'ai dit à l'AG du SIEA en avril, l'Etat est attentif au déploiement du numérique et mesure l'ambition du déploiement de la fibre optique. Je serai vigilant sur la soutenabilité du plan d'investissement et du montant de l'endettement du SIEA. Je mesure et je salue l'esprit de responsabilité de son président de reconnaître la nécessité de ralentir un peu le rythme d'investissements annoncés, de réfléchir à la pérennité du schéma prévu plutôt que de pratiquer une fuite en avant dangereuse pour la viabilité financière du syndicat, et donc des communes qui en sont, en quelque sorte, les actionnaires. Une fois réglés les litiges avec Orange – ce qui me semble une priorité – les perspectives devraient se dégager et l'aide du Fonds de soutien de l'Etat trouver une traduction concrète dans le développement du réseau.

J'ai entendu votre critique, Monsieur le Président, à l'égard des crédits inscrits au CPER, que vous estimez insuffisants pour le département de l'Ain. Je ne crois pas qu'on puisse établir des ratios et les comparer facilement : par exemple, il n'y a aucune route nationale dans l'Ain alors que c'est en Rhône-Alpes un point fort de l'action de l'Etat. De plus, le Premier ministre est venu à Lyon le 11 mai signer ce contrat ; il est donc difficile d'en bouleverser les termes. Il nous reste le « volet territorial », pour lequel je vous ai proposé de travailler à son approfondissement. Outre les compléments que la région pourrait apporter, l'Etat le fera aussi, principalement par ses établissements publics que sont les Agences de l'eau et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il faudrait que le département de l'Ain identifie des projets entrant dans ces thématiques. Nous avons bientôt une réunion avec la Préfecture de région pour préciser ces possibilités.

Nous nous appuyons également sur des nombreux appels à projet qui donnent lieu à des aides de l'Etat. Dans l'Ain, le fonds unique interministériel (FUI) qui intervient sur les projets collaboratifs portés par les pôles de compétitivité, profite à une demi-douzaine d'entreprises chaque année et peut atteindre 1M€. Au total, pour 2014, 8 projets ont été labellisés pour plus de 4,7 M€ de financements. Plus généralement, nous avons réussi à mobiliser le plan investissement d'avenir (PIA) sur plusieurs dossiers notamment le dossier Plasticampus à Oyonnax ou l'internat de l'AFPMA à Péronnas.

Enfin, lors des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), je veille à ce que les entreprises assujetties à conventions de revitalisation le soient à la hauteur de leurs moyens financiers et de l'impact des licenciements. En 2014, quatre conventions ont été actives et ont permis d'intervenir au profit de plusieurs dizaines d'entreprises.

b) L'accompagnement des porteurs de projet.

Là encore, il s'agit pour l'Etat de se positionner sur ce qu'il sait faire, sans doubler les actions des autres acteurs économiques. Je pense tout particulièrement à la CCI et à la CMA dont je salue le travail au quotidien. S'il y a un domaine en revanche dans lequel l'Etat a seul légitimité et autorité pour réunir tous les points de vue et arbitrer, c'est celui des procédures administratives entourant les dossiers complexes.

Le droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement est devenu très complexe, reflet de la difficulté toujours plus grande à concilier les différents usages du sol et les aspirations contradictoires de la

population et des acteurs économiques.

Il est donc important que je sois saisi très en amont des projets afin que je puisse désigner un pilote pour mettre les dossiers sur les bons rails dès le départ. En la matière nous avons obtenu des résultats intéressants avec l'entreprise DUQUEINE, le groupe LIEBOT à St-Vulbas et plus généralement le dossier complexe du PIPA.

Nous travaillons aussi depuis quelques mois déjà avec les communautés de communes du pays de Bâgé et de Pont de Veyle, ainsi que l'opérateur privé pour faciliter l'implantation d'une plate-forme logistique à proximité de l'autoroute A40. Je suis aussi mobilisé personnellement sur le projet de « Village des Alpes » à Chatillon-en-Michaille.

L'Etat intervient aussi pour aider des entreprises ou des branches confrontées à des difficultés de recrutement. C'est le cas actuellement du secteur de la mécanique pour lequel la préfecture coordonne un programme de formation et organisera des « job datings » en septembre.

Par ailleurs, chaque sous-préfet d'arrondissement et la secrétaire générale pour Bourg ont été désignés « sous-préfets facilitateurs » et sont les interlocuteurs des élus et des acteurs économiques. Mobilisez-les !

* * *

Au contact entre l'économie, le développement de nos territoires et la sécurité, je veux dire un mot ici de l'influenza aviaire, qui concerne à la fois la situation sanitaire des élevages de notre département et ses conséquences sur l'économie.

En ce qui concerne l'épisode « influenza aviaire hautement pathogène » 2014, nous avons été menacés par la souche H5N8, qui ne présente aucun risque pour l'homme.

Du 2 décembre 2014 au 20 mai 2015, soit quasiment 6 mois, des mesures de bio-sécurité renforcées décidées par le ministre de l'agriculture ont été mises en place dans la moitié du département.

Il faut alors aux services de l'Etat faire preuve de réactivité dans la diffusion de l'information, sans déclencher de panique (nous avons évité de parler de grippe aviaire, terme qui laisse trop penser à une maladie humaine). La DDPP a aussi accompagné le Parc des oiseaux pour préparer sa campagne de vaccination.

Nous devons aussi faire preuve d'anticipation : les experts estiment que le niveau de risque pourrait augmenter de nouveau pendant l'été. C'est pourquoi le 12 juin dernier j'ai saisi directement le directeur de cabinet du ministre de l'agriculture pour lui demander une révision urgente de l'arrêté ministériel de 2008 sur plusieurs points qui nous concernent directement

- assouplir les mesures lorsque la souche n'est pas pathogène pour l'homme,
- retirer la commune de Bourg en Bresse des zones à risque pour permettre la tenue des marchés aux volailles le mercredi,
- demander la reconnaissance de la spécificité du Parc aux oiseaux dans la gestion d'une éventuelle contamination ou d'un relèvement du risque. Si la réglementation n'est pas adaptée, le parc devrait fermer si apparaissait un cas d'influenza d'aviaire hautement pathogène dans son enceinte : il faut que la réglementation permette des mesures proportionnées au danger.

Je pense que nous pouvons encore développer ce lien entre le sanitaire et l'économie, notamment par des échanges renforcés entre la DDPP et le conseil départemental.

* * *

Le département de l'Ain est historiquement un territoire agricole. On voudrait que ce soit toujours vrai à l'avenir.

2015 est une année comme on n'en a pas connue depuis longtemps : fin des quotas laitiers, crise porcine, bovine, mise en œuvre d'une réforme de la PAC (Politique agricole commune) sans précédent.

Les agriculteurs vont devoir assimiler ces changements profonds. Dans ce contexte empli d'interrogations, je salue le travail considérable accompli par mes services, avec les organisations professionnelles, pour avoir su déchiffrer, puis expliquer les nouvelles règles au monde agricole de notre département.

Au printemps, des réunions ont été organisées sur tout le territoire, rassemblant au total plus d'un tiers des exploitants du département. Une grande majorité des agriculteurs ont ensuite été accompagnés tout au long

de la campagne de télédéclaration de leurs activités, qui leur permettra de toucher les aides.

Et nous sommes parvenus le 18 juin, date butoir, à 100% de télédéclaration ! Les agriculteurs sont pour cela exemplaires ! A quand la télédéclaration pour les impôts sur le revenu pour 100% des Français ? Mais ce n'est pas fini, la DDT va devoir maintenant instruire les dossiers pour que les agriculteurs soient payés avant la fin de l'année.

Comme moi, je sais que vous êtes attachés à la pérennité de nos exploitants agricoles et que ensemble, nous ferons tout pour les aider à appréhender l'avenir et à défendre notre modèle.

* * *

Notre identité aussi, il faut la défendre. C'est l'objet du travail actuel autour du Parc naturel de la Dombes.

Un projet de création d'un parc naturel régional de la Dombes chemine depuis quelques années déjà. Ce printemps, l'Etat a été invité à rendre son avis d'opportunité au Conseil Régional. En effet, l'initiative d'inscrire un parc, et ensuite le labelliser, relève conjointement de l'Etat et de la Région.

Un parc n'est pas une réserve, comme certains le craignent souvent. Non, que l'on soit une commune ou un acteur économique, dans le parc, on ne perd pas sa liberté. C'est tout le contraire. L'ambition est de créer, à travers la mise en œuvre d'un vrai projet de territoire, une relation économique, sociale, culturelle avec les habitants et les visiteurs, dans un site exceptionnel aux paysages remarquables.

Ainsi, compte tenu des nombreux atouts de la Dombes que vous connaissez bien, l'Etat, à travers une note du préfet de région, a rendu au Conseil régional un avis favorable à la création d'un parc sur ce territoire. Cet avis est assorti d'une condition importante : la réussite de ce projet d'envergure tient à la participation proactive de l'ensemble des acteurs. Je pense bien sûr aux différents acteurs économiques pour le moment réticents. Nous avons des séances de travail dans quelques jours. Nous en reparlerons donc.

* * *

J'aimerais maintenant parler de la question importante de la consommation du foncier. Notre département est dynamique certes, avec une forte croissance des populations. Alors, cela engendre une consommation notable du foncier agricole et naturel au profit de l'artificialisation des sols, notamment en périphérie des villes et des villages.

Cela n'est évidemment pas sans conséquences pour l'économie agricole, mais également pour l'environnement à travers par exemple une pression exercée sur la biodiversité, sans oublier les paysages et le cadre de vie.

Au niveau régional, un engagement a été pris en 2012 pour une gestion durable et économe du foncier qui est décrite dans une charte Etat/Région dont les 2 principaux objectifs sont les suivants :

- réduire le rythme de 50 % de l'artificialisation des sols durant l'actuelle décennie
- appliquer la séquence « éviter – réduire – compenser »

Au niveau départemental, l'État a décliné ces 2 objectifs à travers un plan d'actions intitulé « *les 8 actions pour lutter contre la consommation foncière* ».

Illustration de cette pédagogie : l'Etat, l'association des maires et la Chambre d'agriculture ont réalisé ensemble un guide du bien construire, qui sera présenté le 9 juillet, et aidera les maires dans l'élaboration des documents d'urbanisme et la délivrance des permis de construire.

Le travail partenarial entre l'État et les collectivités est nécessaire pour générer une dynamique de gestion durable du foncier. Il m'apparaît indispensable que l'Etat soit moteur et exemplaire dans ce domaine.

III) l'accompagnement des collectivités territoriales

La situation économique et financière du pays est sérieuse. Quand on voit les difficultés de la Grèce, on comprend que le gouvernement ait voulu agir pour éviter que la France ne poursuive cette pente dangereuse de l'endettement qui conduit à la capture du travail et des revenus par la charge de la dette.

C'est l'objectif du pacte de responsabilité et de solidarité, et du partage de l'effort, notamment avec les collectivités locales. Après plusieurs années de stagnation, les dotations forfaitaires de l'Etat sont depuis 2014 entrées dans une phase de réduction qui va se poursuivre jusqu'en 2017. Pour certaines communes, la DGF pourra baisser d'un tiers entre 2014 et 2017.

Dans l'Ain, cette baisse de la DGF est souvent amplifiée par une contribution accrue au titre de la péréquation notamment par le dispositif du Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) pour aider les territoires moins favorisés. Seules 3 communautés de communes en bénéficient ; toutes les autres sont contributrices à des degrés divers. C'est un effort important, j'en ai conscience ; c'est aussi le signe d'une prospérité économique et de ressources plus élevées dans l'Ain qu'ailleurs.

Le Département n'échappe pas à cet effort. La DGF qui s'élevait encore en 2013 à 87,6 millions a été réduite à 73,5 millions cette année et le montant estimé pour 2017 est d'environ 54 millions. Même si les ressources du Département comme des autres collectivités ne se résument pas à la DGF, cette réduction programmée nécessite de faire des choix.

Faire des choix c'est d'abord veiller à maintenir un bon niveau d'investissement en privilégiant les équipements structurants nécessaires à l'attractivité économique et au développement des territoires. Il est en effet impératif de ne pas casser les perspectives de retour de la croissance.

C'est pourquoi le Gouvernement a engagé en avril dernier, un plan de soutien à l'investissement en particulier des collectivités locales qui assurent une part prépondérante de l'investissement public.

En 2015, le Gouvernement a augmenté très significativement les moyens dévolus à la dotation d'équipement des territoires ruraux : pour l'Ain c'est 9,6 M€ cette année, c'est-à-dire une hausse de 26 %, et même en cumulé +61 % depuis 2011. J'ai réuni hier la commission des élus pour examiner les principales demandes de subventions. Dans quelques jours, je pourrai annoncer 6,8 millions d'€ de subventions pour réaliser 134 projets d'investissement de communes et intercommunalités pour des investissements dans 5 priorités : le soutien à l'économie, le maintien des services publics en milieu rural, la rénovation thermique, l'accessibilité des bâtiments et les équipements de sécurité. Ces subventions devraient permettre 37 millions d'euros d'investissements, le plus souvent au profit d'entreprises du bâtiment de l'Ain.

Afin de conforter la trésorerie des collectivités locales et favoriser le financement de leurs projets, la Caisse des dépôts et consignations mettra très prochainement à leur disposition des prêts à taux zéro pour qu'elles bénéficient d'une avance sur les sommes que l'Etat leur verse au titre du FCTVA.

Pour le budget du département, je rappelle la faculté ouverte par l'État de bénéficier d'un soutien financier très important pour sortir de certains emprunts à taux variable et très dynamiques. Vous avez demandé sa contribution. L'Etat vous apportera le soutien prévu par la loi (à hauteur de 50 à 75 % de l'indemnité de remboursement anticipé) pour sortir de l'incertitude des taux de quelques emprunts toxiques et gagner de la visibilité dans vos programmations budgétaires.

Faire des choix, c'est enfin tenter de réduire les dépenses de fonctionnement notamment en recherchant toutes les formes de mutualisation.

J'observe que les contraintes financières de plus en plus fortes qui pèsent sur les collectivités et pas seulement en raison de la réduction des concours financiers de l'Etat conduisent les exécutifs locaux à renforcer la mutualisation sous diverses formes en associant de manière croissante mutualisation et rationalisation de la gestion publique en vue de générer des gains nets.

Et je voudrais en particulier saluer l'attitude des élus locaux de ce département qui ont su rapidement s'adapter au retrait progressif de l'Etat de l'instruction des permis de construire et de l'assistance technique, en trouvant des solutions adaptées à leur territoire parfois avec l'appui du Département à travers l'agence départementale d'ingénierie. Je ne peux qu'encourager toutes les initiatives qui vont dans ce sens en rappelant que le succès de la démarche résulte avant tout d'une volonté politique locale, assise sur un projet de territoire partagé et un dialogue social soutenu. Je sais aussi que des simplifications juridiques sont attendues et des incitations financières bienvenues...

J'ai d'ailleurs constaté aussi que dans plusieurs secteurs du département, les élus locaux avaient engagé une réflexion sur la fusion de communes pour créer une commune nouvelle, sans doute poussés par le dispositif inscrit dans la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle qui incite les communes à sauter le pas en offrant des avantages financiers aux communes nouvelles créées

avant le 1^{er} janvier 2016. Je serai très attentif aux initiatives des élus et par principe favorable. Je souhaite que la démarche ne soit pas uniquement inspirée par la recherche d'un avantage financier mais qu'elle résulte d'une volonté de renforcement de la cohérence territoriale par la constitution de communes plus fortes dans des intercommunalités de projet.

La création de communes nouvelles et d'une manière générale l'effort de mutualisation ne peuvent être déconnectés de la refonte de la carte intercommunale sur laquelle je souhaiterais m'arrêter quelques instants.

Evolution de l'intercommunalité

Comme vous le savez, la loi portant nouvelle organisation de la République est en discussion à l'Assemblée Nationale en seconde lecture. Son contenu précis n'est donc pas encore stabilisé puisque le Sénat a modifié sensiblement le projet initial. Il appartiendra à la commission mixte paritaire du Parlement de trouver le bon compromis avant la trêve estivale.

S'agissant en particulier du volet intercommunal, s'il subsiste à l'heure où je vous parle des interrogations sur le seuil minimum de population des communautés de communes et les dérogations possibles à ce seuil, sur le champ de compétences obligatoires et même sur le calendrier, j'observe une volonté partagée de poursuivre le renforcement de l'intercommunalité en encourageant les regroupements qui favoriseraient une meilleure cohérence des périmètres et une plus grande solidarité financière. Au delà des obligations que contiendra la loi et que je ferai évidemment appliquer, c'est bien autour d'un projet de territoire dans un bassin de vie cohérent que doivent se constituer des structures intercommunales solides qui répondent au meilleur coût aux besoins des habitants en matière de services publics et de développement économique et touristique.

La révision de la carte intercommunale sera donc l'un des principaux chantiers de la rentrée 2015. Je ne doute pas que ce sera l'occasion de démontrer une nouvelle fois dans l'Ain notre capacité (représentants de l'Etat et élus locaux) à travailler ensemble. Nous avons deux atouts : une culture forte et ancienne de l'intercommunalité et la conviction de rechercher l'intérêt général par le dialogue et le consensus. Cela n'enlève pas les difficultés mais donne de bonnes chances de les surmonter.

J'ai déjà consulté depuis plusieurs mois nombre d'élus des territoires de l'Ain et je poursuivrai cette démarche d'écoute pour m'imprégner des suggestions des uns et des autres avant de proposer un projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Après avoir installé en octobre dernier la commission départementale de coopération intercommunale, je la réunis lundi prochain 6 juillet pour un premier tour d'horizon des enjeux et des solutions possibles. Le Conseil départemental a toute sa place dans cette réflexion, parce qu'il a des représentants au sein de la commission, en particulier vous-même, président, ce qui montre tout l'intérêt que vous portez aux questions intercommunales mais aussi parce le Département est un acteur majeur du développement local.

* * *

Au carrefour de l'accompagnement des collectivités locales et du développement économique je situe les nombreuses actions de l'État pour assurer la présence de la France dans l'agglomération genevoise.

Le département et les communes où résident des frontaliers bénéficient d'une ressource très importante dans la Compensation financière genevoise. Le versement de l'automne prochain devrait bénéficier de la revalorisation significative du franc suisse. Et j'ai bien noté votre volonté de consacrer une part importante de cette ressource à la réalisation d'équipements structurants dans les pays de Gex et de Bellegarde, là où vivent la très grande majorité de frontaliers de l'Ain.

Je rappelle que depuis la funeste votation de mai 2014, les partenaires français se sont mobilisés pour solliciter Genève pour financer les infrastructures nécessaires à la vie dans l'agglomération du Grand Genève. Un travail sur les faux-résidents a été mené par le préfet de Haute-Savoie et moi-même pour élargir l'assiette de la CFG : la solution tient à la fois dans la faculté juridique pour la France de transmettre à Genève des données fiscales nominatives (point actuellement expertisé en administration centrale ; je remercie le DDFIP pour son aide) et dans la volonté du canton de Genève de contrôler les déclarations faites à leur employeur par les personnes travaillant à Genève. Cette histoire n'est pas terminée.

Sur les sujets d'aménagement de l'espace et des transports, je crois que nous devons continuer, à l'image

de ce qui est entamé sur l'aéroport, à nous concerter entre parties françaises pour parler d'une seule voix à Genève : sinon les Suisses profiteront de nos divisions.

C'est ainsi que les collectivités publiques françaises viennent de mener une action efficace s'agissant des tarifs d'assainissement. Je pense au soutien apporté par l'État aux élus de la CCPG dans leurs négociations sur l'assainissement mal parties avec Genève. En mobilisant tous nos efforts, politiques, juridiques et techniques, et en préparant une alternative crédible au projet genevois initial, un changement de position important a pu être obtenu de Genève, pour le meilleur des finances de la CCPG.

Sur les transports, le soutien de l'Etat est également présent : je viens de signer l'utilité publique du BHNS Ferney-Gex et les services de l'Etat sont aux côtés du conseil départemental pour mettre désormais en route le projet qui est un des 2 seuls qui a reçu un soutien financier de la confédération helvétique. Dans le même esprit, il serait intéressant que le Conseil départemental fasse connaître à l'Etat sa position sur le projet de prolongement du tram jusqu'à St Genis-Pouilly, pour pouvoir en accompagner la réalisation.

Enfin, sur la question essentielle de l'aéroport, je crois indispensable que l'ensemble des autorités françaises rassemblent leurs efforts et présentent une action déterminée et unie. Pour l'État, j'en suis l'instrument, mobilisant la DGAC, pour que le développement prévisible de l'aéroport de Genève rayonne sur le territoire proche de part et d'autre de la frontière et respecte du mieux possible la tranquillité des populations du pays de Gex. Mais nous ne pèserons vraiment face à Genève et son aéroport qu'après avoir dénombré nos atouts et identifié un projet que nous pourrions argumenter en montrant son intérêt tant pour nous-mêmes que pour Genève elle-même.

IV) La sécurité

Nos concitoyens attendent de l'Etat régalien qu'il garantisse leur sécurité et celle de leurs biens.

La posture vigipirate, que nous connaissons, est le meilleur symbole de l'attente et des moyens déployés. Les événements de vendredi dernier en Isère ont conduit le Gouvernement à rehausser la vigilance en Rhône Alpes au niveau « alerte attentats ». Certains sites industriels et les lieux accueillant un public nombreux sont surveillés de façon encore plus attentive, et la vigilance des responsables de ces sites a été augmentée.

Vous savez que la lutte contre le terrorisme est un axe de travail et continue à mobiliser fortement les services de police et de gendarmerie ; le Gouvernement – et moi-même dans ce département – est déterminé à endiguer toutes les formes de radicalisation. Un plan national d'ampleur est engagé et décliné dans l'Ain. Les moyens humains et matériels sont renforcés.

Ce plan concerne à la fois l'identification des personnes en voie de radicalisation et la surveillance renforcée des lieux les plus exposés.

Il s'agit de :

- détecter les individus ayant rompu leurs liens familiaux et sociaux pour s'enfermer dans une idéologie violente,
- prévenir le prosélytisme, djihadiste et de nouvelles conversions notamment,
- identifier les individus susceptibles de basculer dans la violence ou de fournir un soutien financier et logistique aux filières,
- empêcher les départs vers les zones d'implantation des sanctuaires terroristes qui sont des lieux d'entraînement,
- prévenir et empêcher les passages à l'acte.

Le conseil départemental est associé à ce travail dans le cadre de la cellule départemental de suivi. Il s'agit de détecter et de prévenir la radicalisation. Le travail dans l'Ain est efficace et je vous remercie ici encore de votre concours.

Le terrorisme cherche à diviser le pays, à y attiser des haines et des conflits, à bouleverser les repères. Notre réaction est à la fois celle de la fermeté, de la vigilance et de la patience : la population ne doit pas céder à la peur, la psychose. L'État met tout en œuvre pour assurer la sécurité du pays et des Français.

* * *

Mais fort heureusement, si j'ose dire, la sécurité publique, c'est aussi des formes de délinquance plus

ordinaires, même si elles peuvent être l'œuvre d'organisations criminelles internationales.

L'occupation multiformes et sans relâche du terrain par les 850 gendarmes et 220 policiers du département, parfois renforcés par des réservistes et des forces mobiles, l'évolution des modes d'action toujours réactifs et dotés de moyens techniques performants, a donné de bons résultats, voire de très bons, particulièrement en matière de lutte contre les atteintes aux biens, pour les cambriolages notamment.

Deux priorités claires avaient été fixées aux forces de l'ordre pour l'année 2014 : 1/ la lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, 2/ la zone de sécurité prioritaire de Miribel - Saint Maurice de Beynost. Je me réjouis des succès dans ces deux domaines.

- S'agissant des cambriolages, ils ont baissé de 8,2% en 2014 pour les résidences principales. Les cambriolages de locaux industriels et financiers ont diminué de 10,4%.

La concentration des efforts sur ces deux objectifs prioritaires a toutefois eu pour effet de reporter une partie de la délinquance vers des objectifs moins protégés et plus isolés : les cambriolages dans les résidences secondaires et les cambriolages dans les autres lieux (exemples : abris de jardins, caves...).

Mais le phénomène a pu être contenu, grâce à la mise en œuvre du plan spécifique que nous avons adopté fin 2013.

La stratégie de concentration des efforts sur des zones ciblées a fait la preuve de son efficacité et elle est renforcée cette année avec un ciblage encore plus fin sur les bassins où le taux de criminalité est supérieur à la moyenne du département et/ou qui sont touchés par une augmentation du nombre de cambriolages. Il s'agit notamment du pays de Gex et du Val de Saône Sud, qui ont subi une hausse des cambriolages malgré les mesures mises en place.

C'est une action de chaque jour et jamais achevée ; les évolutions de ces derniers mois nous invitent à la modestie : depuis le début de l'année, les cambriolages chez les résidences principales ont baissé de 5% et ceux affectant les résidences secondaires de 31 %. Mais les cambriolages dans les locaux industriels et commerciaux ont augmenté de 34 %.

Les efforts déployés sur la zone de sécurité prioritaire de Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost ont donné d'excellents résultats : la délinquance y est maintenant nettement inférieure à la moyenne du département et que le ressenti de la population de ces communes et de celles alentour est net. Il faut désormais amplifier le travail d'accompagnement par l'ensemble des services sociaux et éducatifs, pour que la prévention de la délinquance porte ses fruits durables.

Mais si nous savons adapter nos réponses aux nouvelles formes de la délinquance, les délinquants eux aussi s'adaptent et ciblent d'autres biens : les automobiles et leurs accessoires par exemple. Les atteintes à ces biens connaissent une hausse sensible : + 12 % en 2014 et encore + 8% ces six premiers mois de 2015. Le plan de lutte contre les vols liés à l'automobile est l'un des axes principaux de travail des services actuellement.

Je l'ai dit, à la délinquance du 21ème siècle il faut répondre avec des moyens du 21ème siècle.

Il nous faut entretenir et renforcer le lien de confiance avec les populations, comme nous l'avons beaucoup fait en 2014 : Opération tranquillité Vacances, Opération Tranquillité entreprises, Opération tranquillité agriculteurs, les conventions participation citoyenne, le recours à l'appel 17, ... tout en poursuivant le développement des outils modernes de communication : utilisation d'applications smartphone (STOP CAMBRIOLAGES), et la poursuite des alertes sms (commerce et « alerte agri01 ») en temps réel.

La sécurité de chacun est l'affaire de tous. Par une élémentaire prudence, prévention et une attitude responsable, par l'information prompte de la police et de la gendarmerie de certains faits qui intriguent, chaque citoyen a la possibilité de concourir à la sécurité publique et rendre plus efficace l'action des militaires et fonctionnaires que je remercie de leur engagement et de leur réactivité.

La sécurité, c'est aussi et d'une autre manière, la lutte contre la fraude. L'action des services de l'Etat contre le travail illégal et ses conséquences est coordonné dans un comité départemental anti-fraude qui donne de bons résultats et se traduit par de nombreuses procédures judiciaires ont pu être introduites. Je veux surtout mentionner le secteur du bâtiment sur lequel est mis l'accent, avec le concours des professionnels.

La sécurité civile

Le SDIS connaît encore des difficultés avec les interventions pour secours à personnes dont la progression

est exponentielle. Les carences des transporteurs sanitaires privés n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années et affectent l'activité opérationnelle du SDIS. Plus généralement, les secours à personnes, (+ des ¾ des interventions) traduisent à la fois la grande confiance de la population dans les sapeurs-pompiers, mais aussi une attitude pas toujours responsable où ils sont appelés sans urgence ni gravité avérées. Nous travaillons actuellement à trouver des solutions pour que cette situation n'obère pas la pleine efficacité des moyens du SDIS.

Heureusement, la régulation au CTA / CODIS est efficace, fruit d'une excellente collaboration entre les autres partenaires du secours.

C'est aussi le sens du travail entrepris pour ajuster sans cesse les niveaux de sécurité sur le territoire.

Le travail de planification et de gestion de crises se poursuit par ailleurs. Tous les services de l'Etat, ceux du conseil départemental aussi, travaillent avec la préfecture dans le cadre de la préparation et de la gestion de crise, et de la planification. L'enjeu est de protéger les populations, les biens privés et publics et de limiter les conséquences économiques des événements, technologiques, industriels, naturels ... ce travail de planification est essentiel, même s'il conduit à des contraintes fortes pour certaines communes en bord de Saône ou du Rhône. Ces plans sont parfois mis à l'épreuve de la réalité lors d'accidents ou d'exercices, qui permettent de les ajuster. La centrale nucléaire de Saint-Vulbas est au centre de mon attention.

A ce titre, nous nous efforçons de mobiliser tous les acteurs de la réponse de sécurité civile. En 2014, nous sommes allés à la rencontre des maires, premiers échelons de cette chaîne, lors de réunions territorialisées. Nous poursuivons ce travail avec l'accompagnement des élus pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde, maillon essentiel de la chaîne ORSEC.

La sécurité routière

Après des années de baisse régulière du nombre d'accidents et de blessés, nous avons connu en 2014 une augmentation de la mortalité routière (3 morts de plus qu'en 2013 : 42 au lieu de 39). La gravité des accidents (nombre de tués sur nombre d'accidents) que nous connaissons depuis quelques années dans l'Ain a poursuivi sa progression. Depuis le début de l'année 2015, nettement moins de tués, mais 30% d'accidents et de blessés de plus que l'an dernier : ne relâchons pas nos efforts.

Je remercie le département de son concours efficace à la sécurité routière, en partenariat avec l'Etat dans le cadre du plan départemental d'actions pour la sécurité routière. Plus de trente actions sont menées en commun, principalement à destination des jeunes dans les collèges, des motards et pour informer des dangers de l'alcool. C'est un effort constant, une nécessaire répétition des conseils et des appels à la prudence et la responsabilité.

Je partage mes efforts entre la prévention, la formation et les contrôles. Ils sont ciblés sur l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, les jeunes et les deux-roues. Depuis le début de l'année, la moitié des morts sur nos routes sont des jeunes de moins de 25 ans et la moitié aussi sont des pilotes ou passagers de deux-roues. Je pense aussi aux usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les seniors.

Aussi les actions de prévention et de formation ont été intensifiées : je remercie tous ceux qui se sont engagés pour la journée « trajectoires à moto » que nous avons organisée ensemble le 31 mai et pour les gendarmes qui organisent 27 journées de ce type cette saison. Outre la formation, les contrôles se poursuivent, pour sanctionner la vitesse excessive, l'alcool et les stupéfiants au volant et l'usage si dangereux du téléphone. Chaque fois que c'est possible, l'interception du contrevenant permet aussi une action pédagogique, espérant que chacun la diffuse dans son entourage.

* * *

Un mot, si vous le permettez, sur les installations de campements de la communauté des gens du voyage.

Je le redis, la loi doit être appliquée par tous ! Par les gens du voyage, mais par les collectivités publiques aussi.

En 2014, le département de l'Ain a encore connu un nombre important de grands passages et également d'installations illicites problématiques ayant justifié la mise en œuvre de la procédure administrative

d'évacuation forcée prévue par la loi de 2000.

Le département apparaît toujours comme particulièrement attractif, à cause de sa prospérité économique (pays de Gex), ou de sa situation de zone de transit et d'installation aux abords des agglomérations lyonnaise et genevoise. Et si la majorité des 92 passages comptabilisés dans le département de mars à octobre 2014 n'ont pas soulevé de problèmes particuliers, certains passages et situations d'occupation illicite ont causé des troubles importants.

L'an dernier j'ai reçu 31 demandes de mise en œuvre de la procédure administrative d'évacuation forcée adressées en préfecture.

Sur ces 31 demandes, 17 ont abouti à la prise d'un arrêté préfectoral de mise en demeure d'évacuer les lieux.

Cette mise en demeure a suffi, dans 14 des cas, à obtenir le départ des gens du voyage dans le délai imparti ou peu après son expiration, le plus souvent à la suite d'une ultime médiation.

Pour 3 procédures, la mise en œuvre physique de l'évacuation par les forces de l'ordre a été nécessaire, ainsi que la réquisition de moyens de tractage et de remorquage.

Pour 2015, j'ai d'ores et déjà été saisi 21 fois, en grande majorité dans le Pays de Gex. J'ai signé 19 arrêtés de mise en demeure d'évacuer, préalable à une évacuation forcée. Dans 5 cas seulement, preuve de l'efficacité de cette procédure exceptionnelle permise par la conformité des collectivités à la loi, les groupes sont restés sur les sites occupés au delà du délai de mise en demeure. Je n'ai pas hésité à mobiliser toutes les forces nécessaires pour évacuer les terrains. Avec succès, puisque les caravanes sont le plus souvent attelées aussitôt l'arrivée des gendarmes et des moyens de remorquage.

Tous ces chiffres montrent notamment que les efforts entrepris par les collectivités, communes et/ou intercommunalités, n'ont pas été vains. Même s'ils ne sont pas une assurance à toute épreuve, ils produisent leurs effets : en facilitant l'accueil des groupes et permettant la mise en œuvre de l'évacuation administrative, rapide et efficace. Je félicite d'ailleurs les intercommunalités de la Côtière pour avoir mis, comme l'an dernier, un terrain provisoire, avant de voir édifier le futur terrain définitif en 2016. J'invite celles du Val-de-Saône nord à conclure le projet d'une aire de grand passage sur l'île de Saint-Laurent, qui avance aussi placidement que le cours de la Saône elle-même.

Je le répète, là où les terrains prévus au schéma départemental ne sont pas encore aménagés, seul le juge peut agir pour déloger les caravanes stationnées n'importe où. Même si certains élus sur-réagissent parfois, en exigeant une réaction de l'État immédiate et une évacuation manu militari, je ne peux agir que lorsque les conditions prévues par la loi sont réunies.

Le schéma départemental nécessitera quelques ajustements, mais les priorités actuelles sont la Côtière et du Val-de-Saône nord.

* * *

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre confiance manifestée lors des rencontres et réunions à Bourg-en-Bresse comme lors des visites dans vos communes et territoires où j'aime vous rendre visite.

Je sais la part importante du département en complément de celle de l'Etat.

Je souhaite vous assurer de mon implication personnelle, de mon attention permanente pour le bien commun ; j'y ajoute volontiers celles de l'ensemble des services de l'État.

Ensemble, vous et nous, avons le même objectif : offrir aux populations de l'Ain la sécurité, l'emploi et les services, sans distinction d'origine ou de niveau de vie, en aménagement harmonieusement ce beau territoire que j'aime parcourir. Nous n'oublions pas que ce travail doit s'exercer dans les meilleures conditions possibles eu égard à nos contraintes financières.

Les moyens que nous développons dans l'exercice de nos compétences se rejoignent si souvent. Nous avons encore beaucoup à faire ensemble pour l'avenir de notre département.

Je vous remercie de votre attention.